

RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE VTT

BikeEvasion - apprendre, progresser et rouler en sécurité

1. Esprit de l'École VTT

L'École VTT BikeEvasion accueille les jeunes dans un objectif de loisir, de découverte et de progression. Les séances ne sont pas orientées vers la compétition. L'enfant apprend à mieux maîtriser son vélo, à prendre confiance, à respecter les autres et à évoluer progressivement dans l'environnement de pratique.

2. Encadrement et pédagogie

Les séances sont encadrées par un moniteur diplômé. Les exercices, terrains et difficultés sont adaptés à l'âge, au niveau du groupe, aux conditions du jour et à la progression observée. Le moniteur reste décisionnaire de l'organisation pédagogique et des adaptations nécessaires à la sécurité.

3. Thématiques abordées

Gestion du freinage et de la vitesse ; équilibre, maniabilité et jeux d'équilibre ; position dans les pentes douces ; utilisation des vitesses ; orientation, observation et choix de trajectoire ; autonomie progressive et respect des règles sur les zones utilisées.

4. Ponctualité et communication

Les horaires, lieux de rendez-vous et informations propres à chaque cycle ou séance sont communiqués aux familles lors de l'inscription et/ou via le groupe WhatsApp concerné. Merci d'arriver environ 10 minutes avant le début de la séance. Tout retard ou absence doit être signalé dès que possible.

5. Équipement obligatoire

Casque vélo homologué correctement ajusté et attaché, gants longs, genouillères, coudières, chaussures fermées, tenue adaptée, vélo adapté à la taille de l'enfant et en bon état de fonctionnement. Chaque enfant doit également prévoir de l'eau, un petit goûter et une veste chaude et/ou imperméable selon les conditions.

6. État du vélo

Le représentant légal doit vérifier régulièrement l'état du vélo : freins, pneus, direction, transmission et serrages. Si un défaut présente un risque manifeste, le moniteur peut refuser le départ de l'enfant jusqu'à remise en état.

7. Sécurité et comportement

Chaque enfant doit respecter les consignes du moniteur, rester avec le groupe et adopter un comportement compatible avec la sécurité collective. Le respect des autres pratiquants, des sites utilisés et de l'environnement fait partie intégrante de l'apprentissage. Un comportement dangereux répété peut conduire à interrompre la participation de l'enfant à la séance et à contacter son responsable légal.

8. Météo et conditions de terrain

En cas de météo défavorable, de terrain inadapté ou de toute situation ne permettant pas une pratique satisfaisante et sécurisée, la séance peut être déplacée, reportée ou annulée. La décision appartient au moniteur. Les familles sont informées dès que possible.

9. Santé et informations utiles

Le représentant légal doit signaler au moniteur toute information pertinente pour la sécurité et la prise en charge de l'enfant. Il est demandé de ne transmettre que les informations réellement nécessaires.

Tout changement important doit être communiqué au cours de l'année.

10. Fin de séance

Le responsable légal doit être présent à l'heure prévue pour récupérer l'enfant. Si une autre personne est autorisée à le récupérer, le moniteur doit en être informé au préalable.

11. Photos et vidéos

L'inscription à l'École VTT ne vaut pas autorisation de droit à l'image. La diffusion d'une image identifiable d'un enfant dans la communication BikEvasion nécessite une autorisation distincte du représentant légal.

12. Acceptation du règlement

L'inscription implique que le représentant légal et l'enfant prennent connaissance des règles essentielles de fonctionnement et de sécurité. Le règlement complète les conditions générales de vente applicables à la prestation réservée.